

Des aides pour l'amélioration de l'habitat privé

La Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans s'est toujours fortement engagée sur la question de la réhabilitation des logements du parc privé, aussi bien pour les propriétaires occupants que les bailleurs. En décembre dernier, elle a contractualisé avec l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), un programme d'aide pour les 5 années à venir sur l'ensemble du territoire (31 communes) visant la rénovation de plus de 900 logements.

Les enjeux de ce programme d'aides sont nombreux :

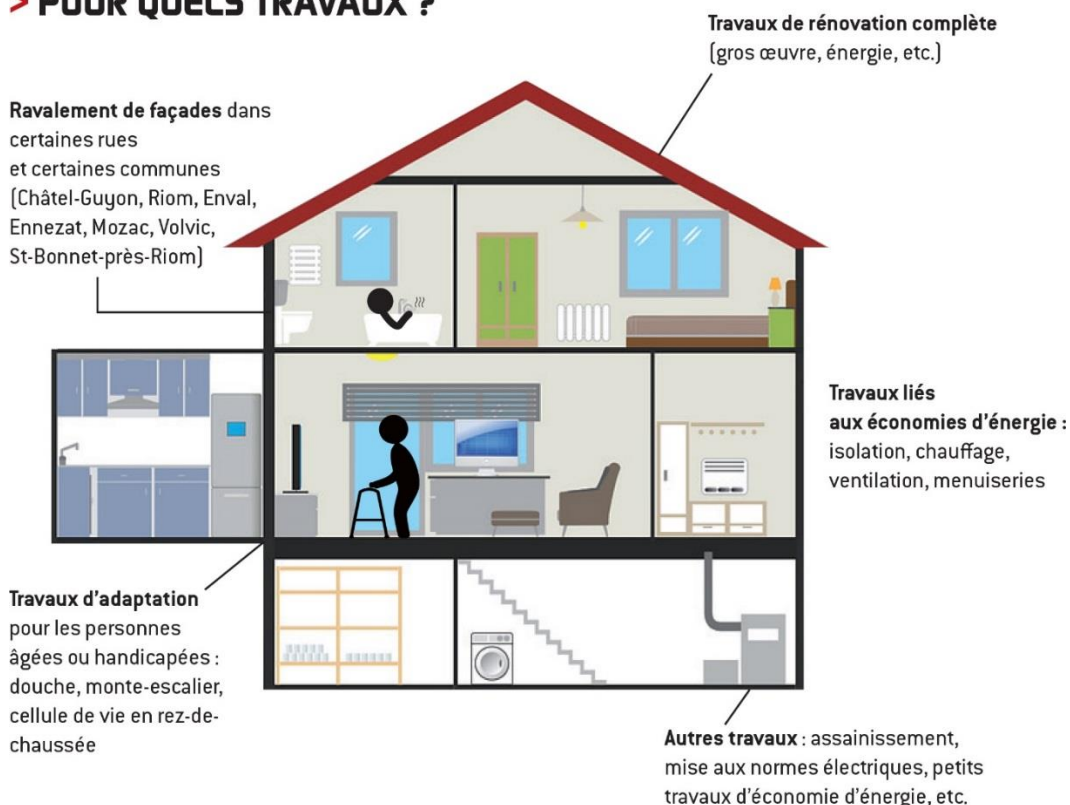
- renforcer la lutte contre l'habitat indigne avec des aides avantageuses, permettant ainsi de débloquer des situations complexes,
- lutter contre la précarité énergétique en favorisant les travaux permettant des économies d'énergie,
- adapter les logements aux personnes âgées et/ou handicapées pour permettre un maintien à domicile,
- mettre aux normes les logements,
- faciliter l'accès à la propriété,
- reconquérir les logements vacants et développer le parc locatif conventionné.

Il s'agit également de participer à l'embellissement des centres anciens principaux en accompagnant le ravalement de 185 façades. A noter que les communes de Châtel-Guyon, Mozac, Riom et Volvic s'associent à RLV pour amplifier le financement des travaux de ravalement réalisés par les propriétaires privés.

Que vous soyez propriétaires occupants ou bailleurs, accédants à la propriété, vous pouvez bénéficier :

- d'aides financières en fonction de vos ressources et/ou de vos engagements
- d'une équipe de professionnels à votre disposition gratuitement pour la définition de votre projet travaux et le montage des dossiers de demande de subvention
- d'un accompagnement personnalisé et gratuit tout au long de votre projet.

> POUR QUELS TRAVAUX ?



Contact : Riom Limagne et Volcans 8 rue Grégoire de Tours 63200 RIOM

Tel : 04 63 63 21 43 / renover@rlv.eu / www.rlv.eu